

---

---

# Texte et intertextualité :

## le Manuel de Dhuoda

Régine LE JAN

Université de Paris I

---

L'aristocrate Dhuoda rédige un *Liber Manualis* pour son fils Guillaume, entre le 30 novembre 841 et le 2 février 843<sup>1</sup>, au moment où l'empire carolingien subit la plus grande crise de son histoire : les guerres fratricides opposent entre eux les fils de Louis le Pieux et les invasions ravagent le pays. Dhuoda est alors mariée depuis près de vingt ans à un personnage au destin politique agité, Bernard, marquis de Septimanie<sup>2</sup>. Fils de Guillaume de Gellone, lui-même cousin de Charlemagne, Bernard a connu une brillante ascension politique dans la première partie du règne de Louis le Pieux. Devenu chambrier de l'empereur, considéré comme le second personnage de l'empire à la fin des années 820, il suscita la haine du fils aîné de l'empereur, Lothaire, et fut accusé de relations adultérines avec l'impératrice Judith. Condamné et exilé en 833, il retrouva ensuite ses honneurs mais vécut dès lors en Septimanie où il soutint à la fin des années 830 Pépin I<sup>er</sup> d'Aquitaine, puis Pépin II, contre Charles le Chauve, avant de se réconcilier avec ce dernier en 841, en lui « recommandant » son fils Guillaume. Quand elle écrit son Manuel, Dhuoda vit à Uzès, dans le sud de la France, où elle réside « sur ordre de son mari » Bernard, qui est lui-même en Aquitaine. Elle est privée de ses deux fils : l'aîné, Guillaume, venait d'atteindre l'âge de l'adolescence et se trouvait auprès du roi de Francie occidentale Charles le Chauve ; le second, dont elle dit ignorer même le nom, n'était encore qu'un bébé et a été emmené aux côtés de son père, en Aquitaine, peu après sa naissance, mars 841<sup>3</sup>. Dhuoda a donc décidé de faire transcrire en son nom un livre pour Guillaume, afin qu'il ait toujours auprès de lui les conseils que toute mère doit à son fils, un livre manuel<sup>4</sup>.

Comme l'a montré Rosamond McKitterick, l'écrit n'était certainement pas le monopole des clercs à l'époque carolingienne, il était même un signe de distinction de l'élite dirigeante<sup>5</sup>. La possession de livres et l'utilisation des textes sont un élément de reconnaissance entre les élites dirigeantes du royaume franc et servent alors à distinguer les plus puissants, laïques et ecclésiastiques, comme en témoignent les bibles et psautiers, les collections de lois, les traités, les correspondances ou les actes diplomatiques. Les femmes de l'élite participaient à cette culture de l'écrit, non seulement les abbesses comme Gisèle, sœur de Charlemagne, qui entretint une

1 Dhuoda, *Manuel pour mon fils*, éd. P. RICHÉ, Paris 1975, nouvelle édition 1997 (désormais Manuel).

2 Sur la carrière de Bernard de Septimanie, nombreuse bibliographie. Voir P. DEPUEUX, *Prosopographie de l'entourage de Louis le Pieux (781–840)*, n° 50, Sigmaringen, 1997, p. 137–139.

3 *Manuel, Praef.*, p. 85–87.

4 *Manuel*, X, 1, p. 339.

5 R. MCKITTERICK, *The Carolingians and the Written Word*, Cambridge, 1989. Ead., *Carolingian Culture : emulation and innovation*, Cambridge, 1995. J. L. NELSON and P. WORMALD (eds.), *Lay intellectuals in the Carolingian world*, Cambridge, 2007 ; R. MCKITTERICK, Introduction, dans *La culture du haut Moyen Âge, une question d'élites ?* F. BOUGARD, R. LE JAN, R. MCKITTERICK (dir.), Turnhout, 2009 (HAMA7), p. 5–9.

correspondance suivie avec l'Anglo-Saxon Alcuin et qui fut probablement l'initiatrice des *Annales mettenses priores*, mais aussi de grandes dames laïques comme Adelperge, duchesse de Bénévent, pour qui Paul Diacre rédigea son Histoire romaine, ou Gisèle, veuve d'Evrard de Frioul, qui fit établir des actes de donation pour son monastère de Cysoing. Cependant, rares sont les œuvres écrites par des laïcs, ou même en leur nom, à l'exception des actes diplomatiques. Dans la plupart des cas, les laïcs commandaient des textes aux clercs qui avaient pour fonction d'écrire ou pour mission de les instruire. C'est le cas des Miroirs carolingiens qui ont été commandés par les princes et qui leur sont dédiés, mais qui ne sont pas écrits en leur nom<sup>6</sup>. Le Manuel est donc une œuvre unique, puisqu'il est l'œuvre d'une femme laïque et mariée. Dhuoda ne l'a pas écrit elle-même, mais il est écrit en son nom et sans doute l'a-t-elle dicté<sup>7</sup>.

Le texte ne semble pas avoir eu une grande diffusion. On en connaissait des copies partielles, faites par Baluze et Mabillon au XVII<sup>e</sup> siècle, à partir de deux manuscrits médiévaux. D'origine catalane, le manuscrit de Barcelone, daté de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, a été révisé d'après un manuscrit plus ancien, aujourd'hui disparu, qui pouvait dériver de celui reçu par Guillaume. L'autre manuscrit, celui de Paris, fut copié au XVII<sup>e</sup> siècle, d'après un manuscrit ayant appartenu à Pierre de Marca, archevêque de Toulouse. Il pourrait également provenir d'une bibliothèque catalane<sup>8</sup>. La tradition manuscrite, au demeurant peu abondante, incline donc à penser que Guillaume a bien reçu le Manuel et qu'il l'a emporté avec lui à Barcelone, où il est mort en 849. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, on a découvert le manuscrit de Nîmes qui fit l'objet des éditions récentes, l'édition allemande de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et celle de Pierre Riché. Les rares manuscrits proviennent donc du midi, et plus particulièrement de régions qui ont été relation avec la Marche d'Espagne.

Le Manuel relève d'un genre inclassable : s'il s'apparente aux Miroirs de princes, il s'en distingue par son caractère personnel et très affectif. Il présente bien des points communs avec les correspondances, mais c'est un livre et non une lettre. Il donne la liste des ancêtres pour lesquels Guillaume devra prier, mais ce n'est pas un computarium... En fait, il n'existe aucun autre écrit de ce genre. Texte unique, complexe et ambigu, il se prête bien à une recherche sur l'intertextualité. Dhuoda, qui était une femme cultivée, s'est inspirée de plusieurs genres littéraires pour construire un Manuel et faire passer les messages qu'elle entendait délivrer à son lectorat. En effet, si Guillaume est bien le destinataire désigné, Dhuoda savait aussi que son Manuel serait lu par d'autres lecteurs : les compagnons de Guillaume à la cour du roi Charles, ses *commilitones*<sup>9</sup>, mais aussi les grands et sans doute le roi Charles le Chauve lui-même<sup>10</sup>.

## 1. Manuel et correspondances

Au début de son ouvrage, Dhuoda déclare : « Constatant que la plupart des femmes ont en ce monde la joie de vivre avec leurs enfants, et me voyant, moi Dhuoda, ô mon fils Guillaume, séparée et éloignée de toi et par là comme angoissée et tout animée du désir de te rendre service, je t'envoie cet opuscule... »<sup>11</sup>. Dhuoda souffrait donc de l'absence de son fils, mais elle n'était pas la seule mère qui, dans les milieux de la haute aristocratie, ait été éloignée de son fils adolescent. Il était

6 H. H. ANTON, *Fürstenspiegel und Herrscherethos in der Karolingerzeit*, Bonn 1968 (Bonner historische Forschungen 32).

7 Sur le Manuel, R. LE JAN, « Dhuoda ou l'opportunité du discours féminin », dans C. LA ROCCA (dir.), *Agire da Donna. Modelli e pratiche di rappresentazione (secoli VI-X)*, Brepols, Turnhout, 2007 (Coll. Haut Moyen Âge 3), p. 109-128 et Ead., « The multiple identities of Dhuoda », dans R. MCKITTERICK, R. CORRADINI (dir.), *Ego Trouble in the Early Middle Ages*, Vienne, Austrian Academy, à paraître 2009.

8 *Manuel*, Introduction, p. 45-46.

9 J. L. NELSON, *Gendering courts in the early medieval west*, dans *Gender in the Early Medieval World. East and West, 300-900*, éd. L. BRUBAKER et J. H. SMITH, Cambridge, 2004, p. 185-197, spécialement 194-195.

10 R. LE JAN, « Dhuoda ou l'opportunité du discours féminin », art.cité.

11 *Manuel*, Épigramme, p. 73.

même courant, sinon normal, d'envoyer les fils à la cour royale ou dans la maison d'un puissant protecteur pour qu'ils y fussent « nourris »<sup>12</sup>. Dhuoda aurait pu faire comme d'autres mères placées dans la même situation et dispenser son enseignement sous forme de lettres. En effet, depuis l'Antiquité tardive, la lettre remplaçait les conversations, le contact, les gestes : au VI<sup>e</sup> siècle, dans un de ses poèmes épistolaires, Venance Fortunat dit envoyer des vers qui remplaceraient le toucher de la main et les embrassades<sup>13</sup> et le thème de l'absence est un thème qui, depuis l'Antiquité tardive, motive l'échange de lettres entre amis ou entre parents<sup>14</sup>. Dhuoda disposait de livres variés, sans doute des florilèges<sup>15</sup>. Elle avait certainement en sa possession des modèles de lettres, probablement même des collections épistolaires, fort en vogue à l'époque carolingienne<sup>16</sup>. Elle a résidé dans le comté de Toulouse et la Marche de Septimanie et connaissait probablement la collection de lettres de Didier de Cahors, qui date de l'époque carolingienne<sup>17</sup>. Didier, aristocrate gallo-romain de la fin du VI<sup>e</sup> – début du VII<sup>e</sup> siècle, était originaire d'Albi où avait vécu sa mère Herchenfreda. Il avait été envoyé à la cour du roi mérovingien Clotaire II pour y être *nutritus*<sup>18</sup>. La *Vita Desiderii*, écrite probablement à la fin du VIII<sup>e</sup> siècle<sup>19</sup>, fait état des « nombreuses lettres » qu'Herchenfreda avait envoyées à son fils Didier pour « l'exhorter, avec une pieuse ardeur... à s'efforcer de toutes ses forces, de prendre garde aux commandements de Dieu »<sup>20</sup>. L'hagiographe a reproduit trois de ces lettres dans lesquelles la mère de Didier l'exhorte à craindre et aimer Dieu, à être fidèle au roi, à aimer ses compagnons, à se garder de toute mauvaise action. Ce sont ces mêmes thèmes que développe Dhuoda et l'on peut penser qu'elle connaissait la *vita* et qu'elle s'est peut-être inspirée des lettres.

Je rends de très grandes grâces à Dieu Tout-Puissant, qui a bien voulu me donner l'occasion d'adresser mes lettres vers ta douce affection, par lesquelles je te salue autant que le mérite le fruit parfait de mes entrailles, et je prie la miséricorde divine de faire que ta vie et ta bonne conduite me remplisse abondamment de joie. Toi mon très cher petit, je t'exhorte à penser à Dieu assidûment, à avoir Dieu à l'esprit sans cesse, à ne pas concevoir ni accomplir les mauvaises actions que hait Dieu ; sois fidèle au roi, aime tes camarades, chéris Dieu toujours et crains-le. Garde toi avec soin de tout acte qui pourrait offenser Dieu... ; que tes voisins et tes pairs n'aient aucune occasion de te diffamer, qu'ils glorifient plutôt Dieu en voyant ta bonne conduite. Souviens-toi, mon fils, toujours de ce que je me suis portée caution pour toi et pour cette raison, avance toujours dans la crainte de Dieu. Je me permets de te saluer, doux fils, de tout mon cœur. »<sup>21</sup>

#### Chapitres du Manuel

- I 1 L'amour de Dieu
- 2 La recherche de Dieu
- 3 La grandeur de Dieu
- 4 La sublimité de Dieu
- 5 Sur Dieu encore
- 6 Application morale
- 7 Avertissement
  
- III 4 Ton seigneur
- 5 Les conseils à recevoir
- 8 Vis-à-vis de la famille de tes seigneurs
- 9 Vis-à-vis des grands

12 R. LE JAN, *Famille et pouvoir dans le monde franc (VII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle). Essai d'anthropologie sociale*, Paris, 1995, p. 342-343.

13 Venance Fortunat, VI, 9.

14 G. CONSTABLE, *Letters and Letter-Collections* (Typologie du Moyen Âge occidental, fascicule 17), Turnhout 1976.

15 P. RICHÉ, *Introduction au Manuel*, cit., p. 32-37.

16 G. Constable, *Letters and Letter-Collections*, Turnhout 1976 (Typologie du Moyen Âge occidental, fascicule 17). Dom J. LECLERCQ, *Le genre épistolaire au Moyen Âge*, dans *Revue du Moyen Âge latin* 2 (1946), p. 63-70. M. L. W. LAISTNER, *Thought and Letters in Western Europe 500-900*, Londres, 1957.

17 G. CONSTABLE, *Letters*, p. 30.

18 M. HEINZELMANN, *Studia Sanctorum. Education, milieux d'instruction et valeurs éducatives dans l'hagiographie en Gaule jusqu'à la fin de l'époque mérovingienne, haut Moyen Âge. Culture, éducation et société. Etudes offertes à Pierre Riché*, coordonné par M. SOT, Paris, 1990, p. 105-138.

19 *Vita Desiderii Cadurcae urbis episcopi*, MGH SSRM IV, p. 634-761 (BHL 2143).

20 La *vita* reproduit 3 lettres d'Herchenfreda à son fils, citées par I. RÉAL, *Vie de saints, vie de famille. Représentation et système de parenté dans le royaume mérovingien (481-751) d'après les sources hagiographiques*, Turnhout, 2001 (Hagiologia 2), p. 419.

21 *Vita Desiderii*, n° 45 (8).

Ainsi donc mes longues salutations terminées, je supplie que vos actes sanctionnent nos prières, et autant que vous le pourrez, travaillez à l'amélioration de votre âme, ayez de l'affection envers tous, placez la chasteté au-dessus de tout, soyez prudent en paroles et en toutes choses, et si par hasard, vous faites une action mauvaise, corrigez-la au plus vite... <sup>22</sup>	IV 1 Je t'invite à rectifier ta conduite sur divers points 3 Fuir l'orgueil 7 Garder la patience de l'âme et du corps  V 1 les épreuves variées s'il t'en arrive. 2 Te réconcilier, si tu as commis quelque faute.
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

En décidant d'écrire pour son fils, Dhuoda se conforme au modèle maternel qui est le sien<sup>23</sup> et répond à ses obligations de mère, qui dispense à son fils les conseils qu'elle ne peut lui donner de vive voix. Il s'agissait là d'une des fonctions que l'on assignait normalement à la mère<sup>24</sup>. On retrouve dans le Manuel le caractère affectif qui est celui de bien des lettres, avec le vocabulaire propre à l'amour (*dulcedo, amor*) et à la douleur de l'absence. Les lettres pouvaient prendre des formes tellement développées qu'elles s'apparentent à des traités, mais Dhuoda définit elle-même son livre comme un Manuel et si elle a écrit des lettres, nous ne les avons pas conservées.

## 2. Manuel et Miroir de princes

Dhuoda écrit un Manuel, c'est-à-dire un traité pédagogique, qui doit être un Miroir, une Règle, un Modèle pour son fils, comme elle le dit dans l'Incipit<sup>25</sup>. L'a-t-elle conçu comme un de ces Miroirs qui furent écrits pour les princes carolingiens ou pour certains grands ? Parmi ceux qui furent écrits avant 841, que Dhuoda connaissait sans doute pour avoir vécu à la cour impériale, celui d'Alcuin pour le comte Gui :

Alcuin pour le comte Gui	Dhuoda pour son fils
Haec tibi, dulcissime fili [Wido], brevi sermone, sicut petisti, dictavi ; ut habeas ea quotidie quasi manualement in conspectu tuo libellum, et in quo possis te ipsum considerare, quid cavere, vel quid agere debeas, atque per singulas vitae hujus prosperitates vel adversitates exhortari, quomodo ad culmen perfectionis ascendere debeas <sup>26</sup>	Licet sint tibi multa ad crescentium librorum volumina, hoc opusculum meum tibi placeat frequenter legere, et cum adiutorio omnipotentis Dei utiliter valeas intelligere. Inuenies etiam et speculum in quo salutem animae tuae indubitanter possis conspicerere, ut non solum saeculo, sed dei per omnia possis placere qui te formauit ex limo : quod tibi per omnia necesse est, fili Wilhelme, ut in utroque negotio talis te exhibeas, qualiter possis utilis esse saeculo, et Deo per omnia placere valeas semper.

On trouve dans le Manuel les mêmes thèmes que dans le traité des vertus et des vices d'Alcuin pour le comte Gui, la *Via regia* de Smaragde de Saint-Mihiel<sup>27</sup>, le *De institutione laicali* de Jonas d'Orléans pour le comte Matfrid d'Orléans<sup>28</sup> ou encore le *De institutione regia* que le même Jonas adresse à Pépin d'Aquitaine<sup>29</sup> : les admonestations sur les vices et les vertus, sur les deux naissances par le baptême, la foi chrétienne, la confession et la pénitence, le respect dû aux prêtres.

<sup>22</sup> Vita Desiderii (10).

<sup>23</sup> K. HENNE, *The Legacy of Paradise. Marriage, Motherhood and Woman in Carolingian Edifying Literature*, Francfort / Main, Berlin, Bern, New York, Paris, Vienne, 1997.

<sup>24</sup> Sur les catégories du genre, voir *Gender in the Early Medieval World. East and West, 300–900*, cité note 9.

<sup>25</sup> *Manuel*, Prologue, p. 80–81.

<sup>26</sup> PL 101, col. 638, éd. J.-P. MIGNE.

<sup>27</sup> Smaragde de Saint-Mihiel, *La voie royale. Le diadème des moines*, éd. Dom J. LECLERCQ, La-Pierre-qui-vire, 1950.

<sup>28</sup> Jonas d'Orléans, *De institutione laicali*, PL 106, col. 121–278 (DIL).

<sup>29</sup> Jonas d'Orléans, *Le métier de roi (De institutione regia)*, éd. et trad. A. DUBREUCQ, Paris, 1995 (Sources chrétiennes n° 407) (DIR).

	Manuel	Alcuin	Jonas DIR	Jonas DIL	Smaragde VR 813–818
Toute-puissance de Dieu, amour de Dieu	Oui		Oui		Oui
Des vices et des vertus	Oui	Oui		Oui	Oui
Les deux naissances par le baptême	Oui	Oui		Oui	
La foi chrétienne	Oui	Oui	Oui	Oui	
La pénitence	Oui	Oui		Oui	
Le respect dû aux prêtres	Oui		Oui	Oui	Oui
Le respect dû au roi	Au seigneur		Oui	Non	Oui
La soumission au roi	Nuancée		Oui	Non	Oui
Ministère royal	Oui	Non	Oui	Non	Oui
mariage	Non	Non	Non	Oui	Non

Cependant, chaque Miroir de prince s'inscrit dans un contexte spécifique, il a une finalité propre qui est largement inspirée par le commanditaire et par les circonstances de la rédaction. Le traité pour le comte Gui écrit par Alcuin est un simple commentaire des vertus et des vices, à l'usage d'un magnat de la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, tandis que celui de Jonas pour le comte Matfrid définit l'*ordo laicorum*, dans le contexte de la christianisation du mariage et de la tripartition des états du premier tiers du IX<sup>e</sup> siècle. En revanche, Alcuin et Jonas dans le *De Institutione regia* ont laissé de côté les devoirs de fidélité à l'égard du roi, mais Jonas rappelle dans son préambule l'importance de la bonne justice et de l'aumône dont il était aussi question dans le *De Institutione laicali*. Il donne surtout une définition du ministère royal et des devoirs qui incombent au roi, qui allait être largement diffusée au sein de l'élite puisque le Manuel de Dhuoda en fait l'écho<sup>30</sup>.

De son côté, le Manuel de Dhuoda a sa finalité propre, puisque c'est une mère qui écrit à son fils. Elle s'étend donc longuement sur les obligations familiales de Guillaume, en particulier à l'égard de son père. En revanche, elle ne dit rien du mariage, qui définissait la condition chrétienne du laïc carolingien alors que le Manuel était en principe destiné à guider Guillaume tout au long de sa vie. En vérité, le traité est influencé par les événements dramatiques subis par la famille des Gullelmides depuis les années 830 : Un frère et une sœur de Bernard ont été tués, un autre aveuglé, Bernard de Septimanie est en Aquitaine, en état de disgrâce pour avoir soutenu Pépin II contre Charles le Chauve, Guillaume est une sorte d'otage du roi Charles le Chauve et Dhuoda est seule à Uzès, à la frontière des royaumes de Charles et de Lothaire. Écrire un traité lui permet de rappeler à son fils qu'il tient tout de son père et que la fidélité au roi passe après la fidélité au père s'il advenait que le roi fasse tort au père. Elle lui présente, par le biais de la fidélité et des relations avec le roi, une interprétation de l'ordonnancement social qui était celle de l'élite dirigeante. Sous couvert de conseils à son fils, qui faisait désormais partie de la *militia saecularis* et qui était astreint à la fidélité, elle donne une définition du ministère royal, qu'on ne trouve ni dans le traité d'Alcuin, ni dans celui de Jonas sur l'institution laïque : « ...chercher la paix en ce siècle présent, brillamment réussir ; régir, protéger et gouverner énergiquement le monde et le peuple, au service de Dieu et des saints ; soutenir et défendre leurs sujets contre les attaques des troupes ennemies faisant irruption de tous côtés ; unifier plus solidement dans le christ la sainte Église de Dieu en la véritable religion » !<sup>31</sup> Comme si Dhuoda utilisait ce genre très particulier du *Liber manualis* pour pénétrer dans la sphère du politique où on ne l'attendait pas forcément.

30 *Manuel*, III, 8, p. 168–171.

31 *Manuel*, III, 8, p. 169.

### 3. Manuel et documents mémoriaux

Mais le Manuel s'éloigne des Miroirs pour tout ce qui concerne la *memoria* à laquelle est consacré le livre VIII, dans une conception très englobante et très carolingienne<sup>32</sup>. La *memoria*, c'est-à-dire la prise en charge liturgique du salut des morts, est devenue une obligation pour tous les chrétiens, et une véritable « culture » à l'époque carolingienne, comme l'a souligné Otto-Gerhard Oexle<sup>33</sup>. Y avait-il des modèles, des textes dont Dhuoda aurait pu s'inspirer ? Dans son traité sur les Psaumes, Alcuin avait écrit une *oratio pro patre, pro matre et omni parentela*. Il y rappelait que chacun devait prier pour son père, pour sa mère, ses frères et sœurs, et toute sa parentèle, tous ceux qui étaient liés par le lien de consanguinité, tant vivants que morts<sup>34</sup> : c'était une représentation classique de la parenté qui liait fortement les vivants et les morts, à la manière des entrées dans les livres mémoriaux. Dhuoda recommande donc à Guillaume de prier sans relâche pour son père. Elle est centrée sur le père, figure dominante du Manuel : Guillaume doit prier sans relâche pour lui<sup>35</sup>. Elle demande également à son fils de prier pour elle<sup>36</sup>, mais elle se place à part. Surtout, elle l'invite à prier pour les parents défunts de son père, en invoquant pour argument le fait que Bernard, aux prises avec de multiples difficultés, n'a guère le temps de s'en préoccuper lui-même<sup>37</sup>. Guillaume doit donc prendre en charge directement la *memoria* familiale, à la place de son père défaillant.

Dhuoda fait une liste des parents pour lesquels Guillaume va devoir prier. On retrouve plus tard cette pratique de copier les noms des défunts de la famille pour lesquels il fallait prier, au X<sup>e</sup> siècle : selon la *Vita Mathildis posterior*, rédigée entre 1002 et 1004, la reine Mathilde aurait donné, avant de mourir, à sa petite fille Mathilde, abbesse de Quedlinburg, un calendrier (*computarium*) avec les noms des défunts dont l'abbesse devrait faire entretenir la *memoria*, sans doute par le biais de prières liturgiques organisées dans le monastère familial<sup>38</sup>. L'impératrice Adélaïde, mariée à Otton I<sup>er</sup> en 951, arriva probablement d'Italie en Germanie avec une liste de parents déjà décédés qu'elle fit inscrire dans le nécrologe de Mersebourg<sup>39</sup>. Mais la liste de Dhuoda ne se présente pas sous la forme d'un calendrier, elle ne comprend pas de dates. En fait, même si ni elle ni son mari ne sont inscrits dans les livres mémoriaux de Saint-Gall, Reichenau, Pfäfers, Brescia qui nous ont laissé tant de listes de noms, sa liste se présente comme une entrée mémoriale. Dhuoda fait une mention spéciale pour Thiéri, parrain de Guillaume<sup>40</sup>. Il s'agit probablement d'un cousin paternel de Bernard, qui était comte d'Autun et qui est mentionné de 816 à 821<sup>41</sup>. Il a transmis ses biens à Guillaume par l'intermédiaire de Bernard. Elle donne ensuite la liste des défunts qui se présente comme une entrée dans un livre de confraternité, soigneusement classée. La liste est la suivante : Guillaume, Cunégonde, Gerberge, Witburge, Thiéri, Gauzhelm, Garnier, Rotlinde<sup>42</sup>. Cette liste

32 Sur la *memoria*, la bibliographie est très abondante. On se reportera aux travaux de K. SCHMID et J. WOLLASCH (dir.), *Memoria. Der Geschichtliche Zeugniswert des liturgischen Gedenkens im Mittelalter*, Munich, 1984 (MMS 48). D. GEUENICH et O. G. OEXLE (dir.), *Memoria in der Gesellschaft des Mittelalters*, Göttingen, 1994 (Veröffentl. des. MPI für Geschichte 111). O. G. OEXLE (dir.), *Memoria als Kultur*, Göttingen, 1995 (Veröffentl. des. MPI für Geschichte 121).

33 O.-G. OEXLE, *Memoria als Kultur*, Göttingen, 1995.

34 Alcuin, *De usu Psalmum*, PL 101, col. 493–494.

35 *Manuel*, VIII, 7, p. 311.

36 *Manuel*, X, 4, p. 349.

37 *Manuel*, VIII, 14, p. 319–312.

38 *Vita Mathildis reginae, posterior*, MGH, SS IV, c. 26 : *Dedit etiam ei in manum computarium, in quo nomina defunctorum scripta erant procerum ; commendavit illi domini sui regis Heinrici animam, et suam, et omnium fidelium, quorum memoriam recolbat.*

39 G. ALTHOFF, *Adel und Königsfamilien im Spiegel ihrer Memorialüberlieferung. Studien zum Totengedanken der Billungen und Ottonen*, Munich 1984 (Münstersche Mittellateinische Schriften 47), p. 165.

40 *Manuel*, VIII, 15, p. 321.

41 C. SETTIPANI, *Les Wilhelmsides*, à paraître dans C. Settipani, *La préhistoire des Capétiens II*.

42 *Manuel*, X, 5, p. 355 : *Wilhelmus, Chungundis, Gariberger, Vuithburgis, Teddericus, Gothzelmus, Guarnarius, Rothlindis.*

mémoriale, qui comprend des membres de la famille guillelmide<sup>43</sup>, doit être rapprochée d'un autre texte, de nature diplomatique cette fois, l'acte de fondation des monastères de Gellone et d'Aniane en 804 par Guillaume de Gellone, comte de Toulouse et père de Bernard de Septimanie. Dans l'acte de fondation des monastères et en particulier dans l'acte d'Aniane<sup>44</sup>, le fondateur fait mention de son père Thiéri (Theudericus), de sa mère Alda, de ses frères Theodoin (Theodoinus), Thiéri (Teodericus) et Adalelm, de ses épouses Witburge et Cunegonde. Mais Bernard lui-même n'est pas cité<sup>45</sup>. Dhuoda n'a pas repris tous les noms des actes de fondation : elle a laissé de côté la génération des parents de Guillaume de Gellone, elle commence par Guillaume, sa première épouse Cunégonde et leur fille Gerberge, puis Witburge, deuxième épouse de Guillaume de Gellone, et deux des fils issus de ce mariage : Thiéri et Gauzhelm, ainsi que Garnier et Rotlinde qui étaient probablement des parents paternels de Guillaume<sup>46</sup>.

La représentation de la famille qui se dégage de cette liste pose beaucoup de questions car Dhuoda « oublie » tout un pan de la parentèle de Guillaume, elle exclue complètement sa lignée maternelle et met en avant une partie seulement des parents paternels, ceux qui ont transmis l'*hereditas* ou que la famille considère comme dignes de mémoire : on part du père, Bernard, de qui Guillaume tient son statut et ses biens, on remonte aux grands-parents paternels, aux frères et sœurs, et peut-être à des cousin et cousine du père dont ce dernier a hérité, avec mention spéciale pour celui qui a été choisi comme parrain du fils, et qui lui a transmis ses biens et on revient au père. Ainsi la boucle est-elle bouclée.

Faut-il s'étonner d'une *genealogia* qui fait la part si belle au côté paternel et qui « oublie » une grande partie de la parenté proche ?<sup>47</sup> Nous ne savons rien de Dhuoda, même si de nombreuses hypothèses ont été faites à son sujet<sup>48</sup>. En fait, la liste mémoriale de Dhuoda n'exclue pas l'obligation pour son fils de prier pour ses parents vivants, en dehors du père et de la mère, ni pour ses parents maternels. Mais comme les entrées dans les *libri vitae*, dont la forme est liée à la conjoncture, la liste de Dhuoda a sa propre finalité, dans un moment particulier : elle est destinée à mettre en avant la lignée guillelmide et fait figurer en bonne place les frères et sœur de Bernard qui ont eu à subir la haine de Lothaire : Gauzhelm, Gerberge et Herbert<sup>49</sup>. Loin de leur faire subir une *damnatio memoriae* en les oubliant, elle proclame à qui sait la lire que les Guillelmides assument leur supériorité et leurs choix politiques : par cette liste, Dhuoda contrôle le passé de Guillaume, elle modèle le présent et elle dirige le futur. De ce point de vue, la liste complète la partie miroir du Manuel : la noblesse a sa propre légitimité, qui lui vient de ses ancêtres, elle doit être fidèle aux rois, à condition que les rois soient justes.

43 M. CHAUME, *Les origines du duché de Bourgogne*, t. 1, Dijon, 1925, p. 531–547. J. CALMETTE, *La famille de Saint Guilhem*, dans *Annales du Midi*, XVIII, 1906, p. 145–165. L. LEVILLAIN, *Les Nibelungen historiques et leurs alliances de famille*, dans *Annales du Midi* 49 (1937) et 50 (1938), p. 337–407, 5–52. C. BOUCHARD, « *Those of my Blood* ». *Constructing Noble Families in Medieval Francia*, Philadelphie, 2001, p. 181–191. C. SETTIPANI, *Les Willelmides*, cit.

44 D. VAISSETTE, *Histoire générale du Languedoc*, II, Toulouse, 1874, Preuves, col. 67. Sur l'acte d'Aniane, dont on vient de retrouver l'original, voir P. CHASTANG, *La dotation de l'abbaye de Gellone par le comte carolingien de Toulouse : documents et récits*, dans *Saint-Guilhem-le-désert. La fondation de l'abbaye de Gellone. L'autel médiéval*, X. BARRAL I ALTET et C. LAURANSON-ROSAZ (dir.), Actes de la table ronde de 2002, Montpellier, 2004, p. 28–37.

45 La filiation est attestée dans le Manuel lui-même ainsi que dans d'autres sources contemporaines.

46 R. LE JAN, « Dhuoda ou l'opportunité du discours féminin », dans C. LA ROCCA (dir.), *Agire da Donna. Modelli e pratiche di rappresentazione (secoli VI–X)*, Brepols, Turnhout, 2007 (HAMA 3), p. 109–128.

47 Thèse défendue par C. BOUCHARD, *Family Structure*, cit. A contrario, R. LE JAN, *Famille et pouvoir*, cit.

48 Voir C. SETTIPANI, *Les Willelmides*, à paraître.

49 On connaît bien la fin tragique du frère et de la sœur de Bernard : quand Lothaire a pris Chalon-sur-Saône en 834, il a fait décapiter le marquis Gauzhelm qui commandait la place, et noyer dans le Rhône la religieuse Gerberge, pour crime de sorcellerie (Astronome, *Vita Hludowici*, éd. G. Pertz, *MGH SS 2*, p. 639, Nithard, *Histoire des fils de Louis le Pieux*, éd. P. LAUER, Paris, 1926, (Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge), I, 5). Herbert fut aveuglé en 830 et exilé en Italie, il vivait encore en 843 (Ph. DEPPEUX, *Prosopographie* n° 146, p. 242. C. Settiani propose, avec une démonstration convaincante de voir en lui un fils de Guillaume et de Cunégonde).

## Conclusion

Le Manuel contient aussi un épigramme en forme de poème, un poème résumant sa doctrine, des vers composés à partir du nom de Guillaume et l'épithaphe à ajouter sur la tombe de Dhuoda. Les vers appartiennent à la poésie rythmique, fort en vogue à l'époque carolingienne, mais prennent en même temps l'allure de poèmes quantitatifs. L'épithaphe en vers peut avoir été inspirée par celle d'Alcuin. Quoi qu'il en soit, tout cela témoigne de la haute culture de Dhuoda qui a été capable d'utiliser les modèles dont elle disposait pour construire un texte unique en son genre.

Pour l'essentiel, le Manuel s'apparente aux Miroirs carolingiens qui étaient destinés à donner aux *domini* une ligne de conduite en accord avec les préceptes chrétiens et l'ordonnement social. On y retrouve les grands thèmes du dogme, de la morale et de la théologie sociale, mais le Manuel s'en distingue par son ton très personnel et très affectif qui le rapproche des correspondances. Il s'en distingue surtout par l'insertion de passages sur les devoirs envers le père et à travers le père envers les membres vivants et morts de la famille, qu'on ne trouve généralement que dans les livres mémoriaux.

Il apparaît donc bien comme une construction très complexe et complètement originale, qui touche à plusieurs genres mais n'en suit aucun, comme si la multiplicité du propos avait nécessité d'emprunter à des formes diverses pour faire passer le propos, traduire l'affection et l'inquiétude d'une mère et d'une épouse craignant pour les siens. Cette angoisse personnelle, liée à un contexte familial particulier, reflète sans doute une inquiétude générale dans la noblesse, dont fait écho la lettre de Raban Maur intitulée *Liber de reuerentia filiorum erga patres et erga reges*<sup>50</sup>. Dans un genre nouveau, unique, à la charnière du discours public et du discours privé, Dhuoda a réussi à faire passer un message politique et personnel à la fois.

<sup>50</sup> *MGH Ep.* 5, p. 403–405.